



**unifor**  
theUnion | lesyndicat

**National Office**  
205 Placer Court  
Toronto, Ontario M2H 3H9

**Bureau national**  
205 Placer Court  
Toronto (Ontario) M2H 3H9

---

**JERRY DIAS**  
*National President*  
*Président national*

**RENAUD GAGNÉ**  
*Quebec Director*  
*Directeur québécois*

**ROBERT J. ORR**  
*National Secretary-Treasurer*  
*Secrétaire-trésorier national*

---

Le 19 février 2019

[marc.garneau@parl.gc.ca](mailto:marc.garneau@parl.gc.ca)

L'honorable Marc Garneau, C.P., député  
Ministre des Transports  
Transport Canada  
330, rue Sparks  
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Monsieur le Ministre,

Unifor est le plus grand syndicat du secteur privé au Canada comptant plus de 315 000 membres partout au pays et présents dans pratiquement tous les principaux secteurs de l'économie canadienne.

Unifor représente 15 000 membres dans le secteur du transport aérien. Environ la moitié travaille pour des compagnies aériennes (comme Air Canada, Jazz, First Air, Porter, Sunwing et d'autres transporteurs régionaux) à titre d'agents du service à la clientèle, de techniciens d'entretien d'aéronef et de pilotes. L'autre moitié travaille dans les services de soutien à l'industrie du transport aérien, dont près de 3 000 membres d'Unifor qui exploitent le système de navigation aérienne du Canada (NavCanada). D'autres services de soutien, dont l'entretien des aéroports, la manutention des bagages, l'affectation des équipages, la sécurité aéroportuaire et la restauration aérienne complètent les effectifs d'Unifor dans ce secteur.

Étant donné que des membres d'Unifor travaillent dans l'ensemble de l'industrie de l'aviation, le syndicat est préoccupé par ces règlements. Les répercussions possibles sur les coûts se chiffrent par centaines de millions, notre capacité de créer des emplois dans ce secteur important sur le plan économique pourrait être gravement entravée et, plus important encore, nous craignons fort que des emplois ne soient perdus.

De plus, il n'est pas réaliste de précipiter la mise en œuvre de ces règlements au 1<sup>er</sup> juillet. Si ces nouvelles règles entrent en vigueur durant la période estivale, la période de voyage la plus occupée de l'année, comme on le propose actuellement, le travail des membres d'Unifor en contact direct avec la clientèle deviendra de plus en plus difficile alors que le milieu est déjà très stressant. Ces règlements exigent une prise en considération et un examen plus approfondis de la part des intervenants concernés, comme Unifor et d'autres experts de l'industrie.

Nous croyons fermement qu'il faut plus de temps pour étudier le projet de règlement et son incidence sur les emplois et les travailleurs.

Pour ces raisons, nous appuyons la demande du Conseil national des lignes aériennes du Canada (CNLA) et nous vous écrivons aujourd'hui pour demander que la période de consultation sur le Règlement sur la protection des passagers aériens publié dans la Gazette I soit prolongée à un an afin de permettre une consultation et une mise en œuvre appropriées.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à cette question importante et nous vous prions instamment d'envisager ces changements importants et nécessaires dans le processus d'élaboration du Règlement sur la protection des passagers aériens.

Je vous prie de recevoir, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jerry Dias". The signature is fluid and cursive, with the first name "Jerry" and the last name "Dias" clearly distinguishable.

**JERRY DIAS**  
**PRÉSIDENT NATIONAL**

JD:MH:nmsep343

c.c. Leslie Dias, représentante nationale d'Unifor